

PAR COURRIEL

Le 22 février 2011

Maître Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Objet : L'AIEQ ne participera pas à titre d'intervenant à la cause R-3748-2010 -  
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020  
d'Hydro-Québec Distribution**

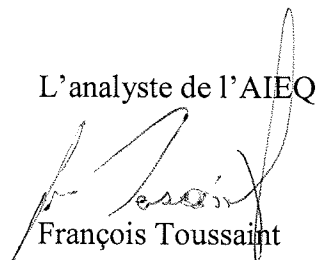
Maître Dubois,

Je vous informe que l'AIEQ ne participera pas à titre d'intervenant au dossier R-3748-2010 comme elle en avait fait la demande plus tôt.

Ce sont les contraintes en termes de temps qui nous empêchent de vous soumettre une preuve qui auraient augmenté significativement la valeur ajoutée. Dans ce dossier, nous souhaitons aborder plusieurs thèmes qui auraient au préalable été discutés avec nos membres. Cette façon de faire est notre contribution importante aux dossiers de la Régie dans la mesure où notre preuve est élaborée à partir des commentaires et des opinions de nos membres qui sont des professionnels de l'industrie électrique, donc, très au courant des enjeux relatifs à l'énergie. Malheureusement, pour ce dossier, nous ne sommes pas en mesure de préparer notre preuve selon notre façon de faire traditionnelle, et dans cette perspective, nous préférons ne pas participer à ce dossier.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Maître Dubois, l'expression de mes cordiales salutations.

L'analyste de l'AIEQ

  
François Toussaint